

44. Du libre accès jusqu'aux boutiques de sciences : quatre idées pour des universités québécoises au cœur de la société du savoir. Mémoire présenté à l'Assemblée nationale (2013)

FLORENCE PIRON

Présentation d'origine : *Ce mémoire de l'Association science et bien commun a été présenté au Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie, en vue du Sommet sur l'enseignement supérieur à Québec, le 6 février 2013. Il a été rédigé par Florence Piron et approuvé par le conseil d'administration de l'Association composé de Jean Bernatchez, Olivier Charbonneau, Gabriel Clairet, André Lemelin, et Mélissa Lieutenant-Gosselin.*

Source : (2015). Du libre accès jusqu'aux boutiques de sciences : quatre idées pour des universités québécoises au cœur de la société du savoir. Dans *Association science et bien commun, Pour une politique scientifique au service du bien commun*. Québec : Éditions science et bien commun. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/politiquescientifique/chapter/du-libre-acces-jusquaux-boutiques-de-sciences-quatre-idees-pour-des-universites-quebecoises-au-coeur-de-la-societe-du-savoir/>

Sommaire des recommandations

Idée 1 : Que toutes les universités québécoises créent ou développent un dépôt institutionnel en libre accès de toutes les publications de leurs chercheurs et chercheuses et de leurs étudiant-e-s avec mandat obligatoire.

Idée 2 : Que les universités québécoises créent ou développent une boutique des sciences ou un programme d'apprentissage par intervention communautaire.

Idée 3 : Que les universités québécoises incarnent dans leurs pratiques les valeurs fondamentales que sont l'aspiration à l'intégrité et le souci du bien commun.

Idée 4 : Que les universités québécoises se dotent chacune d'un Panel de citoyen-ne-s représentant les principaux secteurs de la communauté qu'elles desservent.

C'est en tant que professeure d'université passionnée par son métier, chercheuse spécialisée dans le domaine des rapports entre université, science et société et citoyenne engagée en faveur de la protection des valeurs fondamentales de notre société que j'ai rédigé ce mémoire soumis par l'Association science et bien commun au Sommet sur l'enseignement supérieur. Ce mémoire propose un idéal pour l'université québécoise, mais de manière pragmatique, sur la base de quatre grandes idées (ou recommandations) concrètes et peu coûteuses.

Selon cet idéal, l'université a trois missions tout aussi importantes les unes que les autres, solidaires et indissociables :

- une mission d'enseignement visant certes l'acquisition de connaissances et de compétences par les étudiant-e-s, mais aussi la formation de l'esprit critique, la construction d'une réflexion personnelle sur la citoyenneté et la prise de conscience des valeurs collectives au fondement du lien social (égalité, justice, démocratie, nécessité de protéger l'environnement, notamment), quelle que soit la discipline.
- une mission d'appui à la recherche scientifique qui, rejetant la vision

Du libre accès jusqu'aux boutiques de sciences : quatre idées pour des universités québécoises au cœur de la société du savoir. Mémoire présenté à l'Assemblée

instrumentale, compétitive et limitée du capitalisme cognitif, privilégie une recherche socialement responsable, intègre, connectée aux valeurs et préoccupations de la communauté des citoyen-ne-s qui la soutiennent par le biais de leurs impôts, et indépendante de l'industrie privée, du pouvoir politique ou de groupes d'intérêts particuliers;

- une « troisième mission » de contribution à la construction d'une société du savoir. Plus large encore que la mission de service à la collectivité (qu'elle intègre), cette mission invite l'université à mobiliser tou-te-s ses membres et toutes ses ressources pour développer l'amour du savoir, la confiance éclairée envers la science et le désir de connaissances parmi les citoyen-ne-s qui vivent autour d'elle.

Dans cette vision, une université n'est pas une grande entreprise dans un marché compétitif dont les client-e-s sont les étudiant-e-s et leurs futurs employeurs. La formation offerte à l'université n'est pas un service que les bénéficiaires doivent payer afin d'en assurer la qualité, ni un programme d'investissement dans les futur-e-s travailleurs et travailleuses afin d'augmenter à moyen terme la croissance du PIB – même si, bien sûr, l'université doit fournir à la société les professionnel-le-s, artistes et intellectuel-le-s dont elle a besoin. L'université n'est pas au service du pouvoir politique ni du pouvoir économique et doit s'en tenir à distance, sans pour autant se couper de la société qui la fait vivre en la finançant, en lui envoyant ses jeunes ou en employant ses diplômé-e-s.

Une université est un service public aux nombreuses retombées mesurables et non mesurables. En formant constamment, dans le respect des valeurs collectives, de nouveaux médecins, journalistes, orthophonistes, juristes, musicien-ne-s, sociologues, ingénieur-e-s, biologistes, etc., non seulement, elle assure que ces métiers continueront d'être pratiqués, mais elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité des débats publics et de la protection des droits individuels et collectifs, entre autres.

Dans le domaine de la recherche scientifique, appuyer les chercheurs et chercheuses, cela signifie les aider à trouver du financement, certes, mais aussi à mieux faire connaître leurs travaux auprès des utilisateurs potentiels de ces connaissances (autres chercheurs et chercheuses du domaine, décideurs, industrie, PME, société civile) ou des personnes qui pourraient en être affectées (consommateurs, patients, citoyen-ne-s en général). Si le travail

de recherche revient aux chercheurs et chercheuses, une université peut jouer un rôle majeur dans la mise en valeur de ce travail en créant un « dépôt institutionnel » en accès libre sur Internet de toutes les publications de ses chercheurs et chercheuses et étudiant-e-s, sans se limiter aux mémoires et thèses. C'est la première idée que nous proposons.

Idée 1 : Que toutes les universités québécoises créent ou développent un dépôt institutionnel en libre accès de toutes les publications de leurs chercheurs et chercheuses et étudiant-e-s, avec mandat obligatoire

Le libre accès désigne une nouvelle façon de faire circuler les connaissances issues de la recherche scientifique. Au cœur de cette initiative, à laquelle se joignent sans cesse de nouvelles universités et revues, se trouve la volonté de supprimer les « murs payants » imposés par les éditeurs scientifiques commerciaux (groupes Nature, Elsevier, etc.) aux internautes qui veulent consulter leurs publications. Un des enjeux est la qualité de l'information accessible aux chercheurs et chercheuses et donc la qualité de la recherche scientifique : les promoteurs et promotrices du libre accès veulent que toute-s les chercheurs et chercheuses aient un accès immédiat à tous les articles scientifiques, quels que soient les choix d'abonnement de leurs bibliothèques universitaires. Cet accès est encore plus crucial pour les chercheurs et chercheuses qui pratiquent la science ouverte en compilant électroniquement les données éparées dans les articles scientifiques (ce qu'on appelle le « datamining »). L'accès libre aux publications scientifiques est aussi une manière de diminuer les coûts de la formation universitaire pour les étudiant-e-s et les coûts d'achats et d'entreposage de volumes imprimés pour les bibliothèques universitaires.

Sur le plan éthique, les promoteurs et promotrices du libre accès cherchent aussi à (re)trouver l'esprit de collaboration et de partage des connaissances entre chercheurs et chercheuses et entre le monde de la science et la société qui semble avoir été perdu au fil des ans en raison de la prééminence de

l'économie du savoir qui privilégie la propriété intellectuelle, les brevets, la commercialisation des innovations, la compétition entre chercheurs et chercheuses et entre équipes.

Les auteurs et autrices de la Déclaration de Budapest, qui marqua en 2002 le début du mouvement du libre accès, le définissent ainsi :

[La] mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités.

Pour garantir cet accès libre, il existe deux voies bien distinctes, baptisées respectivement accès doré (*Gold*) et voie verte (*Green*). L'accès doré privilégie les revues scientifiques en libre accès sur Internet, c'est-à-dire gratuites pour les lecteurs et lectrices. Toutefois, plusieurs de ces revues, notamment celles du groupe PLoS, décident de faire payer des frais parfois très élevés (jusqu'à 1 000\$) aux équipes de recherche; le financement de la publication est alors transféré des lecteurs et lectrices aux auteurs et autrices qui le transfèrent ensuite aux universités ou aux fonds de recherche qui les financent. Cependant, toutes les revues en libre accès ne fonctionnent pas ainsi; plusieurs cherchent à maintenir des coûts raisonnables de fonctionnement et reposent sur des associations ou des coopératives de chercheurs et chercheuses.

La voie verte est plus économique pour tout le monde, notamment pour les contribuables qui financent les projets de recherche. Elle consiste à créer et promouvoir des dépôts institutionnels en libre accès dans les universités. Par le biais de l'auto-archivage, les chercheurs et chercheuses y déposent une copie de leurs publications scientifiques dès qu'elles sont prêtes à publier (*e-prints*), sachant qu'elles seront mises en libre accès dès que l'entente avec l'éditeur le permettra (immédiatement, six mois, un an ou deux ans plus tard). Ils et elles peuvent aussi déposer des chapitres de livre,

des présentations visuelles ou des rapports qui ne seraient pas disponibles sur Internet autrement. Les moteurs de recherche fonctionnent très efficacement dans ces dépôts ou bases de données.

La voie verte permet aux auteurs et autrices de continuer à publier dans les revues de leur choix, tout en augmentant leur lectorat. Contrairement à certains mythes, plusieurs revues prestigieuses et payantes comme *Nature* sont favorables à l'auto-archivage dans les dépôts institutionnels (mais pas toutes).

Ces dépôts institutionnels ont de nombreux avantages : ils permettent à une université de mieux connaître ses chercheurs et chercheuses, de multiplier les possibilités qu'ils et elles soient cité-e-s (puisqu'ils et elles sont davantage lu-e-s) et de les mettre en valeur. Ils permettent aussi aux chercheurs et chercheuses d'ordonner plus rapidement leur CV! L'Université de Liège (voir annexe) propose un modèle très efficace qui lui permet d'offrir en accès libre presque la totalité des publications de ses professeur-e-s et étudiant-e-s (82%), alors que ce taux n'est que de 4% à Harvard et de 28% au MIT. Le succès de ce dépôt (ORBI) repose sur une mesure très simple : seuls comptent dans l'évaluation des dossiers de chercheurs et chercheuses les documents qui auront été déposés par les auteurs et autrices dans ORBI, qu'ils soient ou non disponibles à tou-te-s sur le Web au moment du dépôt (ce qui dépend de l'entente avec l'éditeur). Ce modèle reste toutefois mal compris des chercheurs et chercheuses qui estiment incompatible la publication dans une revue scientifique commerciale et la présence de leur texte dans le dépôt institutionnel de leur université.

Le programme du libre accès de l'Université d'Ottawa, lancé en 2009, ajoute d'autres volets au dépôt institutionnel proprement dit, notamment la mise en ligne de matériel pédagogique permettant de créer des cours en ligne gratuits pour de très grands groupes (les MOOCs) :

- un engagement à fournir un accès en ligne libre et gratuit aux publications savantes de l'Université par l'entremise du dépôt institutionnel « Recherche uO »;
- un fonds d'auteurs et d'autrices pour aider les chercheurs et chercheuses à assumer les frais exigés par les éditeurs pour publier en libre accès;
- un fonds pour appuyer la création de matériel pédagogique numérique

Du libre accès jusqu'aux boutiques de sciences : quatre idées pour des universités québécoises au cœur de la société du savoir. Mémoire présenté à l'Assemblée

organisé sous forme de cours et accessible gratuitement au public en ligne;

- un appui au projet de publication d'une collection en libre accès des Presses de l'Université d'Ottawa;
- du financement pour appuyer la recherche sur le mouvement du libre accès (www.medias.uottawa.ca/mediaroom/nouvelles-details_1824.html).

Au Québec, la création de ces dépôts institutionnels dans les universités permettrait de valoriser la recherche en français et de lui donner une vitrine qu'elle n'a pas toujours. Ce dépôt permettra aussi de reconnaître et de faire valoir la diversité des savoirs construits au sein d'une université, qu'il s'agisse des savoirs théoriques, qualitatifs, mixtes, traditionnels, autochtones, critiques, statistiques, etc.

Il est tout à fait possible de créer dans les universités québécoises une culture du libre accès sur le modèle de l'Université de Liège. D'ailleurs, dans le cadre du colloque « La révolution de la science ouverte et du libre accès : état des enjeux et des débats », qui se tiendra le 6 mai à l'Université Laval dans le cadre de l'ACFAS, une table ronde réunira des représentants de toutes les universités québécoises pour en discuter, ainsi que le recteur de l'Université de Liège. Parmi les thèmes discutés, il y aura la question des liens entre les dépôts institutionnels québécois.

Un dépôt institutionnel valorise les travaux des chercheurs et chercheuses et les rend accessibles à leurs collègues, mais aussi au public en général, notamment aux citoyen-ne-s, qui financent les travaux de recherche par le biais de leurs impôts. Toutefois, ces travaux reflètent principalement l'agenda des chercheurs et chercheuses ou des organismes subventionnaires ou commanditaires. Est-il possible de rapprocher cet agenda des préoccupations de la société québécoise en général, notamment du monde associatif et communautaire, tout en développant la dimension « engagement et sens de la citoyenneté » de la formation universitaire? Oui, selon l'idée numéro 2.

Idée 2 : Que les universités québécoises créent ou développent une boutique de sciences ou un

programme d'apprentissage par intervention communautaire

Les boutiques de sciences (*science shops*) sont nées aux Pays-Bas dans les années 1970. Ce sont soit de petites organisations autonomes, soit des services intégrés à une université. Leur but est de permettre aux organismes à but non lucratif de leur région d'accéder à des compétences ou à des connaissances scientifiques dont ils estiment avoir besoin, grâce à la médiation d'étudiant·e·s. En effet, ce sont des étudiant·e·s qui, accompagné·e·s par un·e professeur·e et sous la supervision de la boutique de sciences, réalisent dans le cadre de leur formation des travaux en réponse aux demandes de ces organisations, tout en s'initiant au transfert de connaissances. Il peut s'agir de recherche scientifique ou d'autres travaux universitaires (réalisation d'un projet, enquête de terrain, synthèse de documents, etc.).

Une boutique de sciences doit donc créer des liens solides avec la société civile ou le milieu associatif afin de recueillir ces demandes. Puis elle les analyse et les propose comme « mandats » à des professeur·e·s et à des étudiant·e·s d'une discipline pertinente qu'elle recrute de différentes manières. Un·e professeur·e peut inclure un tel mandat dans son plan de cours régulier ou accepter de superviser une lecture dirigée. Un mandat peut aussi être réalisé par un·e étudiant·e dans le cadre d'un essai ou d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat. Les travaux réalisés sont ensuite publiés sur Internet (avec l'accord de tou·te·s) de manière à être utilisables par tou·te·s.

Les boutiques de sciences, très variées dans leur structure et leur fonctionnement, sont actuellement regroupées dans un réseau international (www.scienceshops.org), appuyé notamment par la Commission européenne. On en trouve en Australie, en Chine, en Afrique du Sud et dans plusieurs universités nord-américaines. Au Québec, l'Université Laval est en train de mettre sur pied sa boutique de sciences « Accès savoirs », alors que l'Université de Sherbrooke et l'UQTR ont développé depuis 2005, dans le même esprit, un programme pédagogique d'intervention communautaire (PAIEC et PICOM). L'Université McGill et l'Université Concordia ont développé leur programme commun « CURE Montréal » (Community-

University Research Exchange) depuis 2008. À l'Université de Sherbrooke, près d'une centaine de projets sont réalisés chaque année, impliquant environ 500 étudiant·e·s.

Ces programmes réinventent une université qui se situe au cœur de sa communauté et qui facilite l'accès des acteurs locaux et actrices locales aux connaissances scientifiques universelles, tout en développant les qualités d'engagement et la responsabilité sociale des étudiant·e·s, futur·e·s travailleurs et travailleuses, acteurs locaux et actrices locales. Ils valorisent une pédagogie orientée vers le développement de la pensée analytique, synthétique et critique et vers une compréhension des valeurs communes et de la citoyenneté plutôt qu'une pédagogie magistrale sanctionnée par des examens. Ils s'inscrivent parfaitement dans l'horizon d'un développement durable, juste, équitable, soucieux de ne pas gaspiller les ressources et d'assurer les meilleures pratiques aux un·e·s et aux autres, dont les piliers sont des institutions et des acteurs engagés en faveur du bien commun.

Idée 3 : Que les universités québécoises incarnent dans leurs pratiques les valeurs fondamentales que sont l'aspiration à l'intégrité et le souci du bien commun

Le culte de la performance et de la productivité qui domine actuellement le monde du travail et le discours économique des élites dirigeantes envahit de plus en plus l'université et les centres de recherche qui s'inscrivent dans l'économie du savoir. Pourtant, le rythme de la transmission et de la fabrication du savoir n'est pas le même que celui de la production industrielle et de services. La pédagogie implique des rapports entre personnes, complexes et fragiles. La recherche scientifique véritable conduit les chercheurs et chercheuses à explorer des zones inconnues du savoir, à se tromper, à recommencer, etc. Imposer à l'université un rythme et des valeurs qui viennent du modèle économique traditionnel est une erreur de gestion aux conséquences multiples.

En effet, l'obligation de produire (des articles, des livres, des rapports ou des étudiant·e·s diplômé·e·s) de plus en plus vite et en nombre croissant, tout en respectant des règles administratives toujours plus complexes, génère un

stress qui épuise les chercheurs et chercheuses et en conduit certain·e·s à poser des gestes regrettables sur le plan éthique. Des pratiques comme la multiplication indue et complaisante des auteurs et autrices d'un texte, la publication du même contenu dans différentes revues très spécialisées, le recours à des auteurs ou autrices fantômes, etc., contribuent à augmenter les indicateurs quantitatifs de la recherche, mais pas sa qualité ni son intégrité. Une étude récente a montré que 67% des rétractations d'articles scientifiques dans les grandes revues étaient liées d'une manière ou d'une autre à de la fraude ou à des manquements à l'intégrité scientifique (plagiat, duplication). Les priorités, la distinction entre l'intérêt général et les intérêts privés, entre l'idéal scientifique et la carrière professionnelle deviennent confuses. L'existence de services d'aide psychologique *a posteriori* ne compense pas un discours compétitif et stressant de la part de l'administration universitaire, notamment à l'endroit de ses jeunes chercheurs et chercheuses. Les manquements à l'éthique en vue d'améliorer la performance constituent une tendance qu'on ne peut plus écarter comme des anomalies conjoncturelles, des cas individuels.

Chaque université a sa responsabilité dans cette situation, même si le phénomène est global. Une université peut refuser ce système de valeurs, par exemple dans la définition des critères d'évaluation de la « performance » de ses chercheurs et chercheuses et de ses centres de recherche. Elle peut aussi :

- privilégier la qualité et l'intégrité de la science qu'elle appuie, et non pas seulement le rayonnement bibliométrique;
- encourager les collaborations entre les professeur·e·s et étudiant·e·s de différentes disciplines, plutôt que la compétition, en simplifiant les processus conduisant à des cours offerts par des professeur·e·s de deux disciplines, par exemple;
- limiter le nombre des allocations budgétaires qui se font sous forme de concours;
- créer un centre de ressources et de dialogue en éthique de la recherche et en intégrité qui permettra aux professeurs-chercheurs, professeur·e·s-chercheuses et aux étudiant·e·s de mieux comprendre les aspects éthiques de leur travail et d'en discuter. Le centre pourra aussi répondre aux questions des citoyen·ne·s désireux et désireuses de mieux comprendre les enjeux éthiques de la science avant de participer à un

projet de recherche.

Idée 4 : Que les universités québécoises se dotent chacune d'un Panel de citoyen-ne-s représentant les principaux secteurs de la communauté qu'elles desservent

Comment harmoniser la vie de l'université avec les valeurs et les préoccupations de la société qui l'appuie? Comment l'encourager à être socialement responsable, c'est-à-dire autonome, indépendante de l'État, du marché et des groupes d'intérêts particuliers, mais sans se déconnecter de la société qui la finance et, en particulier, de la région qu'elle dessert? La méthode du « conseil consultatif » est bien connue au Québec : elle désigne un groupe de personnes soigneusement choisies pour guider et accompagner une organisation. Nous proposons de l'adapter en utilisant une méthode britannique, celle du « Panel de citoyen-ne-s », qui, dans une région, rassemble parfois jusqu'à 2000 personnes s'engageant à participer sur Internet à différentes consultations et exercices de réflexion sur une période de trois ans.

Composé de 100 membres au moins, fonctionnant exclusivement sur Internet ou en sous-comités, ce panel serait constitué à la suite d'une invitation publique de l'université de manière à être démographiquement et socialement représentatif de sa région. À la différence d'un conseil d'administration, ce panel aurait un pouvoir de recommandation auprès des instances de l'université sur divers sujets dont le budget, le développement de nouveaux programmes, la création de chaires de recherche, la préservation de l'environnement dans les pratiques du campus et les défis de la société québécoise auxquels pourrait répondre la recherche scientifique. Les instances universitaires auraient l'obligation de le consulter régulièrement et de rendre publics ses avis et recommandations. Ce panel aurait aussi un pouvoir d'initiative, c'est-à-dire qu'il pourrait proposer des actions, en plus de répondre à des demandes.

Pour coordonner ce panel et les différentes initiatives décrites ici, cette université idéale pourrait se doter d'un vice-rectorat aux liens avec la collectivité qui aurait le mandat de stimuler et de coordonner les activités de dialogue, d'échange, de transfert et de partage de savoirs entre les membres de la communauté universitaire et leurs concitoyen-ne-s, dans l'espoir de bâtir ensemble une société du savoir.

Annexes

Annexe 1

Informations sur l'organisation :

L'Association science et bien commun, fondée en juillet 2011 par un groupe de chercheurs et chercheuses et d'étudiant-e-s québécois, a pour mission de stimuler la vigilance et l'action pour une science publique au service du bien commun.

Présidente du conseil d'administration :

Florence Piron,
professeure au Département d'information et de communication de
l'Université Laval
scienceetbiencommun@gmail.com

Annexe 2

Reproduction d'un billet publié sur le site de l'Université de Liège à l'adresse
<http://orbi.ulg.ac.be/homenews?id=49>

L'Open Access nous concerne tou-te-s ! Partie 1 – Chercheurs et chercheuses, universités ou simples citoyen-ne-s 24/10/2012

Du libre accès jusqu'aux boutiques de sciences : quatre idées pour des universités québécoises au cœur de la société du savoir. Mémoire présenté à l'Assemblée

Le libre accès est une chance pour les chercheurs et chercheuses, les innovateurs, les enseignant-e-s, les étudiant-e-s, les professionnel-le-s des médias et le grand public. Il permet de favoriser la circulation du savoir à l'échelle planétaire pour contribuer aux découvertes scientifiques, à l'innovation et au développement socio-économique (Déclaration de l'Unesco, 2012).

L'Open Access pour les chercheurs et chercheuses et les universités

Il est désormais prouvé que les publications déposées en Open Access sont beaucoup plus citées que celles moins accessibles car payantes. A l'échelle d'ORBi, un article déposé en Open Access est téléchargé en moyenne au moins 2 fois plus qu'un article en accès restreint.

L'avantage de l'OA en matière d'**impact pour les chercheurs et chercheuses** est donc indéniable et avéré (voir les études de l'Open Citation Project), mais il en présente beaucoup d'autres.

- Outre la valorisation de la production scientifique de l'Institution, l'Open Access **réduit les dépenses conséquentes** auxquelles elle doit consentir pour permettre à ses usagers et usagères d'accéder à une information scientifique essentielle et de qualité pour leurs travaux. Il contribue également à sa mission fondamentale, à savoir le partage de la connaissance.
- L'Open Access rend la **recherche encore plus efficace** en facilitant les contacts entre les chercheurs et chercheuses, en rendant les recherches documentaires plus rapides, en permettant d'éviter la redondance dans les recherches ou encore en accordant aux chercheurs et chercheuses un accès immédiat à l'information et donc plus rapide, ce qui dans bon nombre de domaines constitue un apport très important.
- Avec l'OA, on tend également à se recentrer sur les chercheurs et chercheuses en matière d'évaluation. Un panel d'outils de mesure est désormais disponible et permet une **mesure plus complète de l'impact** de leurs publications. Ces indicateurs sont liés à un usage réel de leurs documents (taux de visualisations et téléchargements...) et pas uniquement limités à une évaluation des revues dans lesquelles ils et elles publient.
- Enfin, les résultats de recherches sont dorénavant accessibles à un public plus large qui n'aurait pas eu les moyens de se les procurer sans cela (notamment les pays du Sud qui n'ont pas toujours les moyens, techniques

ou financiers, d'accéder à la documentation scientifique).

L'Open Access pour les citoyen-ne-s

- Les **institutions publiques** de recherche sont financées en partie par les **impôts** que payent les citoyen-ne-s. Il serait donc normal que ce qui est produit en leur sein soit rendu accessible au public et ne serve pas à financer le business model de certains éditeurs aux dépens de la recherche. La philosophie de l'Open Access est aussi de parvenir à une plus **juste répartition des ressources permettant de produire cette recherche**. Même ceux et celles qui ne sont pas directement intéressé-e-s par la littérature scientifique vont profiter indirectement des retombées de l'accès ouvert via les chercheurs et chercheuses qui en bénéficient directement et l'utilisent au bénéfice de tou-te-s.
- L'OA constitue de plus un véritable **atout économique** : que ce soit en **réduisant les coûts** de la recherche ou en créant des liens entre les institutions et des **entreprises innovantes**, créatrice d'emplois, qui stimulent l'économie.

Annexe 3 : les avantages d'une boutique de sciences comme Accès savoirs

Accès savoirs est la boutique de sciences de l'Université Laval à www.accessavoirs.ulaval.ca.

Avantages pour les étudiant-e-s

- Meilleure connaissance de la diversité des contextes qui coexistent dans leur société, meilleure compréhension des défis des milieux communautaires, de santé, d'éducation, etc.;
- Mise à l'épreuve de leurs nouvelles connaissances, de leur degré d'appropriation de ces connaissances, première utilisation bien encadrée de ces connaissances dans un milieu « réel »;
- Pour les étudiants-chercheurs et étudiantes-chercheuses, expérimentation, dès le début de carrière, d'une forme de transfert des connaissances, ce qui est de plus en plus exigé par les organismes

Du libre accès jusqu'aux boutiques de sciences : quatre idées pour des universités québécoises au cœur de la société du savoir. Mémoire présenté à l'Assemblée

- subventionnaires;
- Expérience du travail en équipe, du travail collaboratif, de la pluridisciplinarité;
 - Développement d'un sentiment d'utilité, de responsabilité sociale, de dévouement à la communauté;
 - Publication ou ajout au portfolio personnel des étudiant-e-s des travaux réalisés pour Accès savoirs.

Avantages pour les organisations et milieux de pratique

- Capacité accrue d'analyse et de réflexion sur leurs pratiques;
- Qualité accrue des services offerts;
- Rencontre avec des personnes (étudiant-e-s et professeur-e-s) qui peuvent proposer des solutions inédites à des problématiques complexes;
- Meilleure compréhension du contexte universitaire et de ses enjeux, qu'ils soient liés à la formation des futur-e-s professionnel-le-s ou à la recherche scientifique – ce qui peut entraîner un appui local accru à l'Université.

Avantages pour la population

- Construction d'un réservoir de connaissances (rapports, synthèses, récit d'expériences) pouvant être utiles dans d'autres contextes;
- Diminution du fossé entre université, science et société, découverte de l'université comme ressource pour un développement durable et juste;
- Amélioration de la qualité du débat public.

Avantages pour les universités

- Grâce aux demandes formulées, découverte possible de nouveaux objets de recherche et de nouveaux partenaires pour des projets de recherche;
- Remplir encore mieux sa mission de service aux collectivités et contribuer à sa mission de donner à ses étudiant-e-s une solide formation à la citoyenneté;
- Créations d'expériences pédagogiques originales, permettant d'améliorer l'acquisition des connaissances.